

Uccle, le 11 octobre 2022.

AUX PARENTS DE L'ÉCOLE SECONDAIRE

Madame, Monsieur,
Chers parents,

L'évolution récente du calendrier scolaire entraînera dès la fin de l'année 2022-2023 un raccourcissement des vacances d'été de neuf à sept semaines.

Parallèlement, la Communauté française a décidé de réduire progressivement le nombre de jours de suspension des cours accordés aux écoles pour les concertations (conseils de classe, délibérations,..) et évaluations (sessions d'examens).

Ces changements risquent de mettre des élèves déjà fragilisés pendant l'année devant des échéances estivales intenable. Cela a incité l'assemblée générale des professeur.e.s à réexaminer l'organisation des examens de passage, ainsi que la fonction de ceux-ci dans le parcours scolaire des élèves.

Après réflexion, l'assemblée générale des professeur.e.s a décidé de supprimer les examens de passage dès cette année 2022-2023.

A tous les niveaux de l'école secondaire, toutes les décisions certificatives seront prises à la fin de l'année scolaire :

- admission sans restriction dans l'année supérieure ou octroi du certificat correspondant à l'année d'études (CE1D, CE2D, CESS),
- admission dans l'année supérieure moyennant une limitation à certaines options ou formes d'enseignement (par exemple, orientation vers une filière technique ou professionnelle).
- refus entraînant un redoublement

Le règlement des études va être modifié pour tenir compte de ces changements. La version adaptée sera disponible sur le site de l'école dès que possible.

Les enseignant.e.s réfléchissent par ailleurs à des mesures de soutien pour les élèves présentant des difficultés dans certains cours à la fin de l'année scolaire.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Pour l'équipe pédagogique,

Marc Charlier
Directeur de l'école Decroly

